

**ÉLECTIONS - USAGERS
17 et 18 NOVEMBRE 2021**

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

**Collège D - Représentants des usagers
- SECTEUR 2 -**

CANDIDATURE DE LISTE

4 sièges à pourvoir (4 titulaires et 4 suppléants)

LISTE :

Délégué(e) de liste :

Soutenue par :

Candidats

1-
2-
3-
4-

5-
6-
7-
8-

Le dépôt de candidatures est obligatoire. Les listes de candidats doivent être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées auprès de Monsieur Abdelhamid BENOUALI ou de Madame Aurélie LAGNEL (Bureaux 407 et 410, 4^{ème} étage Bâtiment IDF, 23 boulevard François Mitterrand, 91 025 Evry Cedex). Le délai de rigueur pour le dépôt des listes de candidats est fixé au 25 octobre 2021 à 14h. Les courriers doivent être arrivés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles avant ce délai de rigueur.

Les listes doivent être accompagnées des déclarations individuelles dûment complétées par tous les candidats et accompagnées d'une copie de leur carte d'étudiant ou, à défaut, de leur certificat de scolarité.

Les candidats sont rangés par ordre préférentiel.

Les listes peuvent être incomplètes toutefois elles doivent comprendre un nombre de candidats au moins égal à la moitié des sièges à pourvoir.

Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les candidats de cette liste doivent appartenir au secteur de formation n°2 correspondant aux disciplines juridiques, économiques et de gestion. Le rattachement d'un étudiant à un secteur de formation s'effectue en fonction du domaine de formation dans lequel il est inscrit (voir l'article 10 de la décision DAJI/2021/36/D du 5 octobre 2021 portant organisation des élections des représentants des usagers au Conseil d'Administration, à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et à la Commission de la Recherche).

Le délégué, également candidat sur la liste, a vocation à représenter la liste au sein du Comité Electoral Consultatif.

Fait à
Le
Signature :